



HAUCOURT

Les rendez-vous

d'automne



Samedi 31 août ~ Pétanque Village

Le T. Fanny Club invite les villageois à un tournoi de pétanque au boulodrome "Les Chênevières" à 9h, sous réserve de la météo.



Rentrée des classes

École du Parc : **Lundi 2 Septembre** à 8h30.

Les élèves seront accueillis par Adeline BARBAUX, directrice, en charge des CM1/CM2, Amélie GIRARD, nouvelle enseignante pour les CP/CE1/CE2 et Annabelle SCHMITT pour les enfants de la maternelle.



Collège Paul Verlaine :

Lundi 2 Septembre à 8h04 pour les classes de 6^{ème}.

Mardi 3 Septembre pour les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Vendredi 6 septembre ~ Club Ados

Reprise du Club Ados, pour les 11 - 18 ans, au Centre d'Accueil et de Loisirs "Le Dauphin".



Dimanche 8 septembre ~ Vide-Greniers

Organisé par le Comité des Fêtes : Grand'Rue (du numéro 50 au 64) et rue du Moulin, à partir de 7h00.



Dimanche 15 septembre ~ "Hauconcourt ça Marche"

L'ALCS organise une marche de 3 km - 8 km ou 15 km aux alentours du village et des rives de Moselle.

Départ et arrivée : Les Chênevières "stade".

Heure de départ : entre 8h et 10h00.

Prix : 3€ par personne (gratuit pour les mineurs).

Un café à l'accueil et deux ravitaillements à mi-parcours seront offerts.

Petite restauration ouverte à tous, marcheurs et non marcheurs, au stade.



Collectes de Sang

Les lundis 9 septembre et 14 octobre, de 15h à 19h, à la Salle des Fêtes de Maizières-lès-Metz.



Dimanche 6 octobre ~ Repas des Anciens

Le C.C.A.S invite les seniors à la Salle des Fêtes à 12h.

Samedi 19 et Dimanche 20 octobre ~ Lotos

Organisés par l'ASH à la Salle des Fêtes.



Du 21 au 25 octobre ~ Centre aéré

Pour les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Inscriptions : s'adresser à la directrice du C.A.L. "Le Dauphin".

Contact : 06 08 03 69 60.



Lundi 11 novembre ~ Commémoration

Dépôt de gerbes à 9h45 au Monument aux Morts suivi d'un café à l'Espace Municipal.



Jeudi 14 novembre ~ Assemblée Générale

de l'Amicale des Anciens à 11h, Salle des Fêtes.

Samedi 16 et dimanche 17 novembre ~ Marché de Noël

Organisé par le Comité des Fêtes à la Salle des Fêtes de 10h à 19h.

Inauguration du Marché à 11h le samedi.



A.S.H.



Les entraînements "seniors" se déroulent tous les mardis et jeudis à partir de 19h. Le jumelage a été reconduit avec l'ES Maizières pour les débutants U6 et U7 (filles ou garçons) nés en 2018 et 2019 (5 ans révolus). Pour tous renseignements, contacter René Dumser au 06 80 85 46 69.

MERCREDIS ÉDUCATIFS

Sont accueillis les enfants, âgés de 3 à 11 ans, qu'ils habitent le village ou d'autres communes.



Inscription au choix :

- Matin
- Matin et repas
- Repas et après-midi
- Après-midi
- Journée complète

Horaires :

- Matin de 8h00 à 12h00
- Midi de 12h00 à 14h00
- Après-midi de 14h00 à 18h00

PÉRISCOLAIRE

Le périscolaire accueille les élèves de 7h30 à 8h20, de 12h à 13h35 et de 16h15 à 18h30.

Renseignements et Inscriptions :

Pour les différentes activités (Périscolaire, Mercredis Éducatifs, Club Ados et Centre Aéré), s'adresser à la directrice du C.A.L. "Le Dauphin" au 06 08 03 69 60.

Une permanence sera assurée du lundi 26 au vendredi 30 août de 8h à 16h à l'école.

CARTE DE BUS

Les frais de cartes de transport sont pris en charge par la Commune pour les jeunes scolarisés *au collège et au lycée.*



Ce remboursement interviendra sur présentation en mairie de la carte de bus, d'un justificatif de paiement et d'un RIB, dans les trois mois suivants la délivrance du titre de transport.

URBANISME

DÉCLARATION POUR POSE D'UNITÉS EXTÉRIEURES DE POMPES À CHALEUR OU DE CLIMATISATIONS

De plus en plus d'habitants sont amenés à poser des pompes à chaleur ou des climatiseurs avec une unité extérieure.

Le règlement d'urbanisme dit "qu'en posant un boîtier de climatisation ou de pompe à chaleur sur votre façade, vous modifiez l'aspect extérieur du bâtiment. Vous devez alors déposer une déclaration préalable de travaux (DP)"

Pour cela, il vous suffit de compléter et déposer le formulaire Cerfa n° 13703 (Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes).

Si vous n'avez pas fait de déclaration, vous devrez régulariser votre situation en suivant la même procédure de Déclaration Préalable.

ATTENTION, si l'unité extérieure de la climatisation, est fixée en façade, au-dessus du domaine public (route, trottoir, parking), elle devra être installée en hauteur de façon à ne pas entraver le passage des véhicules de secours.



Documents à joindre au formulaire Cerfa n°13703 :

- Un plan de situation de la parcelle.
- Le plan des façades de votre maison avant et après travaux.
- Un document graphique d'intégration paysagère (photos des façades et environnement).
- Les documents sont à déposer au moins un mois avant les travaux, délai administratif pour l'instruction.

CONSEILS POUR D'AUTRES RÉGLEMENTATIONS À RESPECTER

POMPE À CHALEUR (PAC) ET VOISINAGE :

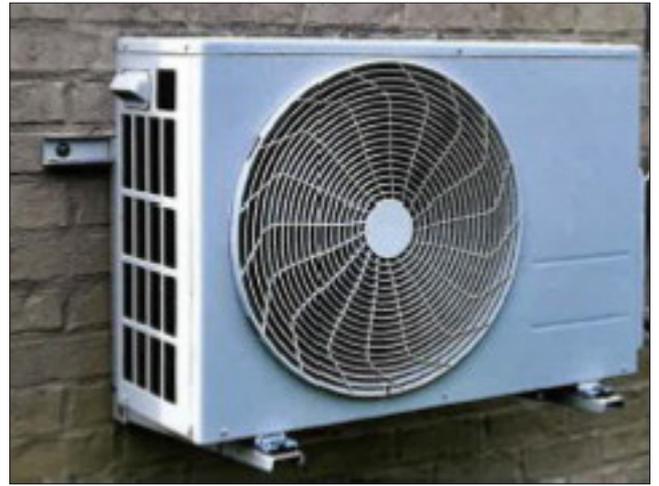
Jusqu'à présent, il n'y a pas de réglementation concernant la distance entre une habitation et une PAC. Assurez-vous de ne pas occasionner une gêne pour le voisinage.

Par contre, il y a des règles en matière de bruit :

La loi impose aux occupants d'un logement d'éviter tout bruit particulier qui, par sa durée, sa répétition ou son intensité, pourrait porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Et ce, qu'il s'agisse du bruit d'un instrument de musique, d'une télévision et, donc, d'une pompe à chaleur ou d'une climatisation.

Certains seuils sont à respecter pour l'émergence sonore (la différence entre le bruit ambiant en fonctionnement et celui à l'arrêt) :

- 5 dB(A) de 7 heures à 22 heures.
- 3 dB(A) de 22 heures à 7 heures.



En cas de nuisances trop importantes, votre voisin peut, à défaut d'accord à l'amiable ou de conciliation, vous faire condamner, par un juge, au déplacement ou à l'insonorisation de votre appareil, voire vous réclamer des dommages et intérêts.

C'est à la personne subissant la nuisance de porter plainte, la mairie n'intervient pas dans cette situation.

ENVIRONNEMENT

Désherber devant chez soi est une obligation !



L'entretien régulier du trottoir situé en face de votre habitation est une obligation à la charge de tout occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire. Cette obligation inclut également le ramassage des feuilles et le déneigement en hiver.

Le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions.

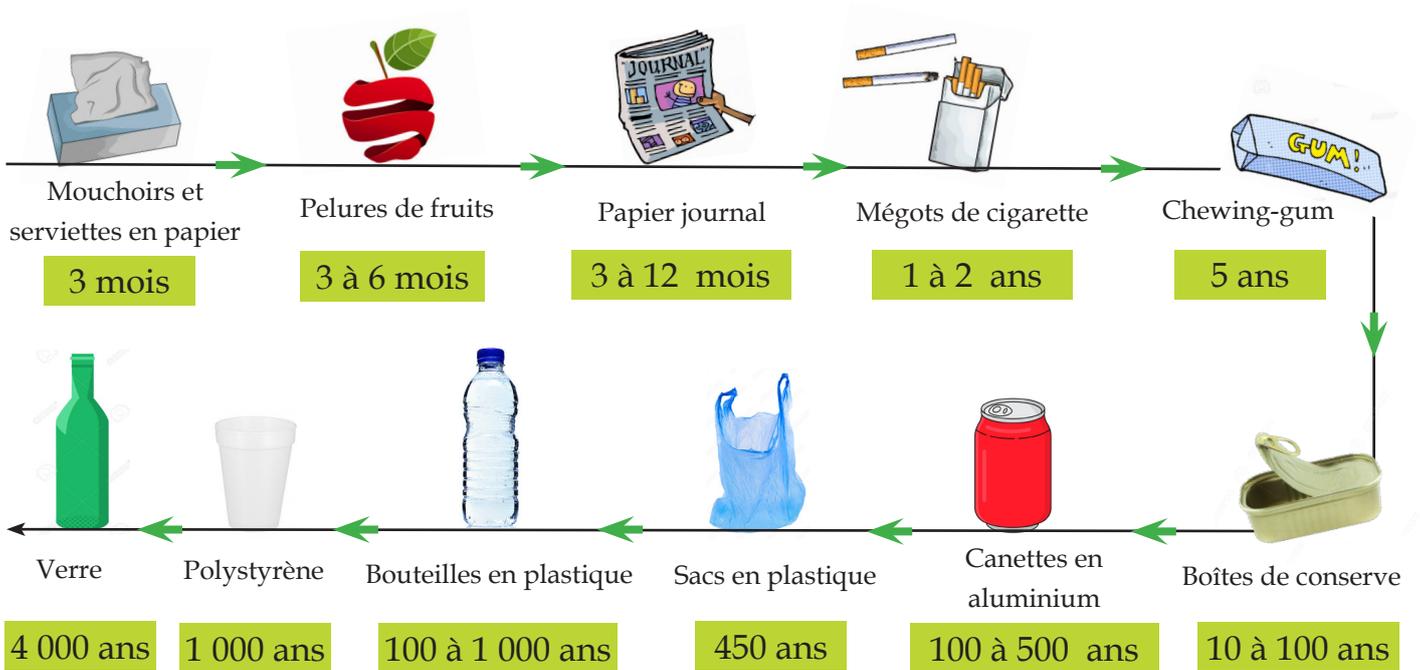
Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le syndic de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.

* Les riverains sont tenus d'entretenir leurs espaces verts en bordure de voie publique, notamment en procédant au désherbage régulier et à la taille raisonnée de leurs arbres et haies, afin de garantir la sécurité et le confort des usagers.

* Attention, la loi Labbé interdit l'utilisation de produits phytosanitaires pour les espaces verts et la voirie. La Municipalité fait donc appel au bon sens et à l'implication de chacun pour conserver un cadre de vie aussi agréable que possible.



"DURÉE DE VIE MOYENNE DES DÉCHETS DANS LA NATURE"



Préservez la planète!

Notre planète est riche mais fragile et nous devons en prendre soin.

LES PILES JETABLES

Tout comme les mégots de cigarette, les piles usagées sont une source importante de pollution. Elles sont un véritable poison pour l'environnement. En effet, leurs composants toxiques peuvent contaminer les sols et les eaux.



Il est donc essentiel de les **déposer dans les points de collecte mis à disposition par les communes** (mairies, déchetteries) ou les grandes surfaces.

LES PILES RECHARGEABLES

Grâce à leur durée de vie exceptionnelle, ces piles polluent jusqu'à 30 fois moins que les piles classiques pour la même quantité d'énergie.

Plus durables et économiques à long terme, elles permettent de réaliser des économies substantielles tout en préservant l'environnement.

Les batteries usagées sont acceptées dans les déchetteries.



LE PLASTIQUE

Limitez au maximum son usage !

Depuis les années 60, la production de plastique a connu une croissance exponentielle, atteignant des niveaux vingt fois supérieurs. Les conséquences sont dramatiques : 8 millions de tonnes de gros déchets plastiques polluent les océans, dont 570 000 tonnes par an en Méditerranée. Mais la pollution plastique ne se limite pas aux déchets visibles. Les microplastiques, issus des cosmétiques, des vêtements synthétiques et d'autres sources, se retrouvent en grande quantité dans les océans et pénètrent ainsi dans la chaîne alimentaire, jusqu'à nos assiettes !



"LES COMPOSTEURS SONT DISPONIBLES"

Les composteurs individuels, mis à disposition par Rives de Moselle sont à nouveau disponibles gratuitement.

Comment obtenir un bac à ordures ?

Les usagers d'Hauconcourt sont invités à venir retirer leur bac dans les ateliers communautaires, situés ZAC du Bürner, rue des Dinandiers à Hagondange.

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h à 12h.

Pour toutes informations :

Service déchets : dechets@rivesdemoselle.fr



"RESTEZ INFORMÉ, RESTEZ CONNECTÉ"

Nous vous rappelons que pour recevoir des alertes et des informations sur la commune et en temps réel, la Municipalité vous a proposé deux systèmes :

- **Alerte SMS Mairie** : vous êtes informé en temps réel des événements **importants** ou **urgents** sur la commune (météo alerte orange ou rouge, travaux, urgences, coupures de gaz, d'électricité...). Le SMS arrive directement sur votre mobile.

Vous n'êtes pas encore inscrit ? Complétez et retournez le formulaire d'inscription disponible sur le site de la commune www.hauconcourt.fr ou en mairie.

- **Panneau Pocket** : ne manquez plus aucune information grâce à Panneau Pocket. Recevez en direct sur votre smartphone ou tablette : alerte météo jaune, orange ou rouge, actualités locales, annonces officielles, messages de prévention et bien plus encore.

Des documents peuvent être joints aux notifications.

Vous ne l'avez pas encore installé ?

1. Téléchargez l'application ou scanner le QR code.
2. Une fois l'appli ouverte, cherchez Hauconcourt ou entrez le code postal 57280.



Ajoutez Hauconcourt à vos favoris en cliquant sur le cœur rouge.

Retrouvez les infos et alertes depuis un ordinateur sur : app.panneaupocket.com

Pour rester informé, nous vous recommandons d'installer les deux applications.